

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : SV/BXL2043-809
N/Réf. : GM/BXL2.1953/s.423

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Proposition de classement comme ensemble des maisons situées rue Notre-Dame au Sommeil 11-13-15-17-19.
Dossier traité par S. Valcke.

En réponse à votre lettre du 28 août 2007, réceptionnée le 28 septembre, et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 novembre 2007, ***notre Assemblée a émis un avis favorable sur le classement comme ensemble de la totalité des maisons sises 11, 13 et 15-17 de la rue Notre-Dame au Sommeil.***

Suite à la demande de classement émanant de la Ville de Bruxelles, une visite sur place a été organisée en présence de plusieurs membres de la CRMS (Mme De Jonge, MM. Coomans et Vanderhulst), des représentants de la DMS (Mme Valcke et M. Loits), de la Cellule du patrimoine historique de la Ville de Bruxelles (M. Q. Demeure), du propriétaire et de l'architecte.

Sur place, il a pu être constaté que, malgré leur état dégradé, les maisons présentent un grand intérêt historique et architectural. Malheureusement, la maison située au n°19, qui était une construction tout à fait semblable aux autres, n'existe plus à l'heure actuelle suite à la réalisation de travaux illicites.

Il s'agit d'un ensemble qui, à l'origine, comptait au moins quatre maisons, vraisemblablement construites d'une seule venue (vu la faible épaisseur des mitoyens) et présentant le même type : une chambre au rez-de-chaussée et une à l'étage, un escalier en hors-d'œuvre à l'arrière, et une petite cour peu profonde. Les façades côté rue sont alignées, mais les mitoyens ne sont pas parallèles : les parcelles des maisons n° 15-17 et du n° 19 présentent une forme trapézoïdale qui s'accorde avec la rue latérale (rue Rempart des Moines). Il s'agit donc d'un type de petite maison (2 travées, 2 niveaux, 2 pièces), comme il a du y en avoir beaucoup à Bruxelles entre la première et la deuxième enceinte et dont seuls quelques rares spécimens transformés, ont été conservés entre autres au Quai au Bois à Brûler, au Jardin des Olives, à la rue Haute. Ce type de petite maison urbaine se rencontre encore parfois dans d'autres villes (par exemple au béguinage de Saint-Trond).

Évolution - description : Conformément à l'évolution habituelle, ces maisons furent transformées séparément de sorte que l'ensemble a perdu quelque peu de son homogénéité, mais chacune des maisons a gagné en historicité.

- n° 11 : maison de deux travées. Le volume n'a pas été surhaussé, mais a été étendu en profondeur sur toute la parcelle de sorte que le mur arrière original est devenu un mur intérieur. La façade a été enduite ; les deux baies de la travée gauche paraissent à leur place tandis que les deux de droite ont été transformées (porte à l'étage et porte du rez-de-chaussée). Les châssis, la charpente et la toiture ne sont pas originaux mais présentent une typologie traditionnelle. Les ancrés en façade marquent les deux niveaux de poutres, que des sondages pourraient identifier comme originales (semelles ?).
- n° 13 : maison de trois travées et trois niveaux et demi. La maison a été surhaussée d'un niveau et demi au XIX^e siècle ; la façade a été enduite et réalignée (contrairement aux voisines, elle est d'aplomb et les ancrés ne sont plus visibles, sauf à la jonction avec le n° 11). Le volume est également approfondi sur toute la parcelle. L'intérieur est évidé à l'exception des poutres maîtresses et voligeages. Les poutres maîtresses ont des semelles. Les maçonneries sont décapées et laissent voir un appareil croisé régulier de briques de grand format (27 cm). La maison possède une petite cave (inaccessible). La charpente date du surhaussement. Les châssis de fenêtres ne sont pas anciens.
- n° 15-17 : Maison de trois travées et deux niveaux sous toiture à la mansard avec lucarne (années 1930 ?). La façade est enduite et les baies ont un encadrement profilé. À l'étage subsiste un châssis ancien. La maison a deux portes, l'une ouvrant dans la pièce à front de rue, l'autre sur un couloir vers l'escalier (béton) à l'arrière. Le volume a été prolongé mais en fond de parcelle subsiste une courette. L'intérieur est délabré mais couvert de moquette et de papier peint, cachant les maçonneries. Les lacunes en façade, mur arrière et ébrasements confirment que les encadrements anciens sont en grès-calcaire se combinant avec des pleins de maçonnerie de brique, selon la technique de construction traditionnelle en Brabant du 16^e au 18^e siècle.

Évaluation : Les trois maisons possèdent très vraisemblablement un noyau ancien, remontant en tout cas à la reconstruction de la ville après le bombardement de 1695. *Ce type de maison modeste est suffisamment rare à Bruxelles que pour mériter beaucoup d'attention, et fonde la demande de classement introduite par la Ville de Bruxelles auprès de la CRMS.* L'étude historique de la cellule du patrimoine historique de la Ville démontre que les maisons sont présentes sur les plus anciennes cartes de la ville (18^e siècle). Les trois maisons doivent être rapprochées de l'estaminet « In 't Spinnekopke » dans la même rue (n°1), présentant le même alignement. Entre les deux mais en retrait, un grand immeuble à appartements des années 1920 montre la rupture d'échelle et les projets urbanistiques de cette génération.

Il est certain qu'*une étude d'archéologie du bâti approfondie de ces trois maisons permettrait d'étendre la connaissance.* Il conviendrait de faire quelques sondages dans les maisons n° 11 et n° 15-17 dont les murs intérieurs, l'ancien mur arrière et les plafonds sont recouverts.

Pour conclure , la CRMS émet un avis favorable sur la proposition de classement comme ensemble de la totalité des maisons situées aux n°s 11, 13, et 15-17. La maison n° 19 ne peut évidemment plus être classée puisqu'elle n'existe plus. Sa parcelle devrait toutefois être reprise dans la zone de protection. En outre, la CRMS préconise également la réalisation d'une étude d'archéologie du bâti des maisons concernées. Sur base de cette étude, l'évolution historique de cet ensemble, ainsi que les éléments encore sur place, pourrait être mieux documentés. Elle devrait, en outre, servir à affiner la description de chaque maison dans l'arrêté de classement définitif afin de

pouvoir, dans le futurs, clairement distinguer les parties (d'origine ou émanant de phases de constructions ultérieures) présentant un intérêt patrimonial et celles qui pourraient éventuellement être transformées. ***La Commission demande à la DMS de prendre en charge cette étude de manière à pouvoir la finaliser avant la fin de l'enquête préalable au classement.***

Enfin, la CRMS demande à la DMS de réactiver la procédure de classement de l'estaminet « in 't Spinnekopke ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président